

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

N° 143/2023

**Objet : Désignation des
membres de la commission
Eau et assainissement**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni au centre socio-culturel de Mollégès, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.
Date de convocation du Conseil de Communauté : 15 septembre 2023.

PRÉSENTS :

Pour la commune de Barbentane : M. Jean-Christophe DAUDET, Mme Edith BIANCONE, M. Michel BLANC.
Pour la commune de Cabannes : M. Gilles MOURGUES, M. François CHEILAN, Mme Josiane HAAS-FALANGA.
Pour la commune de Châteaurenard : M. Marcel MARTEL, Mme Solange PONCHON, M. Eric CHAVET, M. Pierre-Hubert MARTIN, Mme Marie-Laurence ANZALONE, M. Bernard REYNÈS, Mme Sylvie DIET-PENCHINAT.
Pour la commune d'Eyragues : Mme Yvette POURTIER, M. Eric DELABRE.
Pour la commune de Graveson : Mme Annie CORNILLE, M. Jean-Marc DI FÉLICE.
Pour la commune de Mollégès : Mme Corinne CHABAUD, M. Patrick MARCON.
Pour la commune de Noves : M. Georges JULLIEN, Mme Edith LANDREAU, M. Pierre FERRIER, M. Christian REY.
Pour la commune d'Orgon : M. Serge PORTAL.
Pour la commune de Plan d'Orgon : Mme Jocelyne COUDERC-VALLET.
Pour la commune de Rognonas : M. Yves PICARDA, Mme Cécile MONDET, M. Dominique ALIZARD.
Pour la commune de Saint-Andiol : M. Daniel ROBERT.
Pour la commune de Verquières : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSÈRE.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de Châteaurenard : Mme Adélaïde JARILLO (*donne pouvoir à Marie-Laurence ANZALONE*), M. Jean-Pierre SEISSON (*donne pouvoir à Eric CHAVET*), Mme Marina LUCIANI-RIPETTI (*donne pouvoir à Solange PONCHON*), M. Cyril AMIEL (*donne pouvoir à Marcel MARTEL*), Mme Annie SALZE (*donne pouvoir à Pierre-Hubert MARTIN*).
Pour la commune d'Eyragues : M. Michel GAVANON (*donne pouvoir à Yvette POURTIER*).
Pour la commune de Graveson : M. Michel PECOUT (*donne pouvoir à Annie CORNILLE*).
Pour la commune de Maillane : M. Eric LECOFFRE (*donne pouvoir à Gilles MOURGUES*), Mme Frédérique MARES (*donne pouvoir à Corinne CHABAUD*).
Pour la commune de Plan d'Orgon : M. Jean Louis LEPIAN (*donne pouvoir à Jocelyne VALLET*).
Pour la commune de Saint-Andiol : Mme Sylvie CHABAS (*donne pouvoir à Daniel ROBERT*).
Pour la commune d'Orgon : Mme Angélique YTIER CLARETON (*donne pouvoir à Serge PORTAL*).
Pour la commune de Saint-Andiol : M. Daniel ROBERT, Mme Sylvie CHABAS.
Pour la commune de Verquières : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSÈRE.

Secrétaire de séance : M. Patrick MARCON

Mme la Présidente expose qu'à la demande de la commune de Plan d'Orgon, il est proposé de désigner M. Thierry CLARETON, conseiller municipal délégué, en remplacement de M. Serge PAULEAU, au sein de la commission thématique « Eau et assainissement ».

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22, L. 5211-1,

VU les délibérations n° 108/2020 en date du 17 septembre 2020 et n°126/2022 en date du 15 septembre 2022 désignant les membres de la commission thématique « Eau et assainissement »,

Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le 25/09/2023

ID : 013-200035087-20230925-143_2023-DE

Berger Levraud

CONSIDÉRANT que le conseil communautaire a décidé de créer pour chacune des délégations accordées aux vice-présidents une commission au sens de l'article L2121-22 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que le conseil communautaire a retenu par délibération n°98/2020 du 17 septembre 2020 le principe de composition suivant : un représentant par commune membre, à désigner parmi les conseillers communautaires ou municipaux de la commune concernée,

CONSIDÉRANT la demande de la commune de Plan d'Orgon de désigner un nouveau membre pour représenter la commune au sein de la commission thématique « Eau et assainissement »,

AYANT OUÏ l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré :

DÉSIGNE Monsieur Thierry CLARETON, conseiller municipal de la commune de Plan d'Orgon, en tant que représentant de la commune de Plan d'Orgon pour siéger au sein de la commission thématique « Eau et assainissement »,

RAPPELLE la composition de la commission thématique « Eau et assainissement » issue de la modification du 21 septembre 2023 :

Monsieur Jean Marc BALDI	BARBENTANE
Monsieur Gilles MOURGUES	CABANNES
Monsieur Jean-Pierre SEISSON	CHATEAURENARD
Monsieur Michel BARAT	EYRAGUES
Monsieur Lionel LLOBET	GRAVESON
Monsieur Ghislain RACHET	MAILLANE
Madame Annie MARY	MOLLEGES
Monsieur Daniel AZMY	NOVES
Monsieur Alain BRONDINO	ORGON
Monsieur Thierry CLARETON	PLAN D'ORGON
Monsieur Yves PICARDA	ROGNONAS
Monsieur Daniel ROBERT	SAINT-ANDIOL
Monsieur Robert TATON	VERQUIERES

Membres en exercice : 42

Votants : 42

Votes pour : 42

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 21 septembre 2023,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

Terre
de Provence
agglomération